

Motion budget

Chaque année, la situation des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) se dégrade de part d'une austérité budgétaire prolongée et d'une hausse continue de la démographie étudiante. Le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2020 en est une nouvelle illustration. Le sous-financement structurel de l'ESR public est une réalité que le CNESER reconnaît et qui est ressenti tous les jours par les collègues dans les établissements.

Au point où en sont les débats parlementaires, le CNESER considère que le budget de l'ESR pour 2020 est loin de répondre aux besoins réels des établissements et des personnels.

- La note d'information de la [DEPP sur la dépense intérieure d'éducation publiée le 25 octobre 2019](#) confirme aussi ce constat: le coût par étudiant suit une tendance à la baisse depuis 2010 (- 0,8 % en moyenne annuelle). Il est estimé à 11 470€ en 2018, son plus bas niveau depuis 2008. Plus particulièrement, à l'université, le coût moyen annuel par étudiant est de 10 120€ contre 14 180€ pour un étudiant de STS et 15 890€ pour un élève de CPGE ! Un.e étudiant.e sur deux est obligé.e de travailler pour payer ses études. Ce n'est pas acceptable, les universités sont des lieux où l'on doit tout faire pour faciliter la vie des étudiants, et plus particulièrement ceux en situation de précarité, de plus en plus nombreux et souvent invisibles.
- La réforme des études de santé n'est pas encore totalement financée : La Ministre a précisé lors son audition devant le Sénat que 10 M€ supplémentaires seront peut-être nécessaires « en fonction des besoins ».
- les mesures indemnitaires PPCR ne sont pas budgétées à la hauteur des annonces initiales (+38M€ pour 200000 agents alors que les EPST à eux seuls requerraient +28M€ ...) et les congés et primes sur la reconnaissance de l'investissement pédagogique.
- le GVT est estimé à 75 M€ environ. S'il n'est pas financé, comme l'a indiqué la Ministre dans sa lettre-circulaire du 8 octobre 2019 aux présidents d'universités, cela représenterait potentiellement un gigantesque gel d'emplois de 1251 postes pour les universités.
- Toutes les enquêtes montrent que les personnels sont au bord de l'épuisement face à la surcharge de travail notamment due au manque de moyens ; ils et elles portent les universités à bout de bras et l'effondrement est proche.

Le compte n'y est clairement pas ! Le CNESER exige des moyens à la hauteur des objectifs fixés. Pour la recherche, avec 2,21% du PIB en 2017, la France est en deçà de l'objectif de 3% fixé par l'UE dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et aussi de son propre objectif dans le cadre de la stratégie nationale de la recherche (SNR).

Quant à la répartition de ce manque de moyens, le CNESER exige un modèle d'attribution des dotations d'établissement permettant de réduire les inégalités, basé sur des critères nationaux clairs et publiquement débattus. La répartition doit permettre une convergence des moyens afin que les taux d'encadrements et l'investissement par étudiant soit comparable d'un établissement à l'autre en fonction des spécificités disciplinaires et non pas en fonction de l'historique de dotation. Le CNESER est légitime pour participer à la construction d'un modèle de répartition et demande la création d'une commission spécialisée à cet effet.

Abonder les postes, compenser totalement le GVT, prendre en compte l'augmentation de la population étudiante, améliorer les conditions de travail doit être la priorité du gouvernement pour un accueil digne des étudiant.e.s et pour leur réussite.

Pour le **programme 172** qui finance la recherche et plus particulièrement les organismes de recherche, le PLF 2020 prévoit un budget de 6,94 milliards d'euros (G€), exactement comme la loi de finance initiale 2019, pas un euro d'augmentation ! Cette stagnation du budget de la recherche représente en fait une baisse de plus de 1 % en tenant compte de l'inflation, et de plus de 2 % par rapport au PIB en euros courants. Les financements affichés supplémentaires de 79,4 M€ sont les suivants :

- 21 M€ pour le plan Intelligence artificielle
- 1,4 M€ pour le dispositif Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre)
- 28 M€ pour les rémunérations des personnels des organismes au titre de PPCR
- 2,5 M€ pour accompagner la fusion INRA-IRSTEA
- 4,5 M€ pour les très grandes infrastructures de recherche
- 12 M€ pour permettre au CNRS de recruter 250 chercheurs, 310 ingénieurs et techniciens ainsi que des doctorants.

Pour permettre ces financements supplémentaires à budget constant, les crédits de paiement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) seront amputés de plus de 120 M€, annihilant une bonne part de l'augmentation de ces dernières années. Le taux de succès de l'ANR va donc toujours rester critique. Ce budget en stagnation jette une lumière crue sur les intentions du gouvernement, qui a par ailleurs déployé de grands efforts de communication sur la préparation d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Il est unanimement reconnu, y compris par les trois groupes de travail qui ont élaboré les rapports de préparation de la LPPR, que les besoins de financement de la recherche publique sont considérables et urgents.

Le CNESER dénonce l'hypocrisie du gouvernement et demandent, dès 2020, une augmentation d'un milliard d'euros, effort qui devra être fortement amplifié dans les premières années de la LPPR pour atteindre rapidement les 1 % du PIB pour la recherche publique pour palier au décrochement constaté dans le secteur de la recherche et permettre à la France de rattraper le groupe des pays européens qui font la course en tête.

Motion proposée par le **SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNASUB-FSU**